

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GASCOGNE AGENAIS (1006)

Organise, les **30 octobre et 01 novembre 2020**

Avec le concours de **CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS**

Sous le patronage de **la ville de MARMANDE**

Un slalom dénommé : **1^{er} Slalom poursuite Régional Marmande - Aérodrome**

Cette compétition compte pour :

- **La Coupe de France des Slaloms 2021**
- **Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021**
- **Le Challenge des commissaires**
- **Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le numéro 31 en date du 13/08/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 401 en date du 13/08/2020.

Organisateur technique

Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

Adresse : 68 Rue des Isserts 47200 MARMANDE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. COMBE Robert	Licence n°11108-1006
Commissaires Sportifs : Me NOBLE Monique	Licence n°120099-1016
Me JECKER Renée	Licence n° 11119-1004
M. JEAN Philippe	Licence n°22816-1006
Directeur de Course : M. DESMOULINS Roger	Licence n°4799-1110
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : LAGIERE Gilles	Licence n°220199-1003
Commissaires Techniques. Responsable M. MAIRE-HEGUY Jean Marie	Licence n°29577-1010
M. BATARD Patrick	Licence n°146650-1013
M.LOUIS Alexandre	Licence n°237076-1006
M.BRUN Michel	Licence n°52526-1006
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. PERRIER Jean Pierre	Licence n°21244-1009
Chronométrateurs (1C au minimum) : Me BOUGELOIS Monique	Licence n°132559-1004
M.DUCROCQ Frédéric	Licence n°19399-1004
Responsable Administratif : Me DELMOND-DESMOULINS Colette	Licence n°19399-1110
Responsable Commissaires : M. ZAIA Fabrice	Licence n°187750-1006

RESPONSABLE Presse : M. QUIOC Jean Paul

Médecin : Dr DOMECH Jean Pierre

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 26 octobre 2020 à minuit

Publication de la liste des engagés le 28 octobre 2020

Vérifications administratives le samedi 31 octobre de 14h 30 à 18 heures

Et le dimanche 1^{er} novembre de 7h30 à 8h30

Vérifications techniques le samedi 31 octobre 2020 de 14h45 à 19 heures et le dimanche 1^{er} novembre de 7h45 à 8h45

Lieu : [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

1^o Réunion du Collège des Commissaires Sportif : le samedi 31 octobre 2020 à 17 heures

Lieu : [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais **chronométrés** le dimanche 1^{er} Novembre 2020 à 8h55.

Essais non chronométrés le Dimanche de 8 h00 à 9 h30.

Essais chronométrés : le dimanche 1^{er} novembre 2020 de 9 h30 à 10 h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le dimanche 1^{er} novembre à 8 H 55 heures

Course :

- 1^{ère} manche le Dimanche 1^{er} novembre 2020 de 11 h00 à 12 h00
- 2^{ème} manche le Dimanche 1^{er} novembre 2020 de 14 h00 à 15 h00
- 3^{ème} manche le Dimanche 1^{er} novembre 2020 de 15 h15 à 16 h15
- 4^{ème} manche le Dimanche 1^{er} novembre 2020 si l'horaire et le déroulement de la course le permettent.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 1^{er} novembre 2020, 15minutes après l'arrivée du dernier concurrent, à l'[Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#).

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) à l'[Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#).

Remise des prix : le dimanche 1^{er} novembre 2020, 45 minutes après l'affichage, à l'[Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **ETS FRECHIC**,

Adresse : Route de Bordeaux, 47200 MARMANDE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8h30.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Serge LARQUEY 571 Rte de Thivras au Fraiche 47180 Sainte Bazeille.

Tél : 05.53.94.41.75 Port : 06.83.93.82.52

Mail : clubautomobilemarmandais@laposte.net

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard **le 26 octobre 2020 à minuit**

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 05/10/2020 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 €, soit 90 €, et les membres de l'ASA Gascogne Agenais de 10 € (soit 85 €).

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 30 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif
- Publicité (optionnelle) sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le **Slalom Régional de Marmande** a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches, plus 1 si l'horaire et le déroulement de la course le permettent.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : 0 m dans l'enceinte du site [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

Arrivée : 1900 mètres. [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande. Tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 31 octobre 2020.

Les remorques devront être garées dans l'enceinte de l'Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera placé : [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#)

- Pendant les essais et la course au parc départ 50 mètres avant le départ.
- Pendant les vérifications au parc des vérifications 50 mètres avant le départ.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée 50 mètres avant le départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#) de 13H à 19 heures, le samedi 31 Octobre 2020 et le dimanche 1^{ER} Novembre toute la journée.

Téléphone permanence n° 06.09.86.77.12.

Centre de secours le plus proche [Service Départemental Incendie et Secours \(SDIS\)](#) Lieu : MARMANDE
Téléphone n° 05.53.89.38.10.

Hôpital de proximité : [CHIC Marmande Tonneins](#) N° 05.53.20.30.40.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

<i>Quille de parcours renversée ou déplacée</i>	=	<i>1 seconde</i>
<i>Quille d'arrivée renversée ou déplacée</i>	=	<i>10 secondes</i>
<i>Ordre de passage non respecté dans la manche</i>	=	<i>5 secondes</i>
<i>Porte manquée ou erreur de parcours</i>	=	<i>Manche non prise en compte pour ce pilote.</i>

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la dernière manche. Lieu [Aérodrome de Marmande Virazeil Avenue Robert Trouille 47200 Marmande](#).

Et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général.
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures VH

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

La répartition des prix groupe loisir compris se fera de la façon suivante :

· Classement Scratch	1 ^{er}	100€ + 1 lot	2eme	75€ + 1 lot	3eme	50€ + 1 lot
· Classement Féminin	1ere	40€ + 1 lot	si 3 partants			
· Vainqueur de Groupe	1 er	50€ + 1 lot	2eme	1 lot	3eme	1 lot

« Note importante à l'attention des concurrents : En raison de la crise économique découlant du COVID19, le budget de l'édition 2020 se trouve impacté. Par conséquent, exceptionnellement cette année, si le nombre de partants est inférieur à 80, les primes seront diminuées de 50%. Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle »

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, groupe loisir compris, de la façon suivante :

Au 3 premiers du classement SCRATCH et classement SCRATCH FEMININ.

Au 3 premiers de chaque GROUPE

Aux vainqueurs de chaque CLASSE

NB :Les prix, les coupes et les lots seront non cumulable et non redistribuable.

Tous les participants et les commissaires seront récompensés.

1 coupe sera remise à un commissaire tiré au sort

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.